

REGLEMENT COMPLET DU JEU « Secret Sub »

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La Société Subway® (SUBWAY Franchisees Advertising Fund Trust B.V. - Prinsengracht13, 1015 DK Amsterdam Pays Bas), ci-après désignée la « Société Organisatrice » organise entre le 07/11/2018 et le 04/12/2018 inclus (dates de l'opération en restaurant), un jeu gratuit avec obligation d'achat intitulé « Secret Sub » (ci-après dénommé le « jeu »).

Le jeu se déroule exclusivement par internet à l'adresse www.subway-secretsub.fr (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Service Consommateurs en charge de l'opération par téléphone, au 09 74 59 55 13 (appel non surtaxé - tarif en vigueur selon votre opérateur - ligne active du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30, hors jours fériés) ou par e-mail en écrivant à l'adresse suivante : secret-sub@tlcrewards.com en précisant « Opération Subway Secret Sub / vos nom et prénom » dans l'objet de votre e-mail.

Toute participation incomplète, illisible, frauduleuse, envoyée après le 03/01/2019 et/ou non conforme au présent règlement et/ ou comportant des informations inexactes ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation, ni dédommagement.

Règlement complet déposé auprès de l'huissier Maître Sandrine Manceau dont l'étude est sise 130 rue Saint-Charles 75015 Paris. Le règlement est directement accessible sur le site www.subway-secretsub.fr, pendant toute la durée de l'opération.

Les photos et visuels utilisés dans le cadre de ce jeu sont non contractuels.

ARTICLE 2 - DEFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

- « Participant » : personne remplissant les conditions de l'article 5 et qui participe au jeu.
- « La Société Organisatrice » : la Société Subway® (Subway Franchisees Advertising Fund Trust B.V).
- « Jeu » : le présent jeu intitulé « Secret Sub » consistant pour le participant :
 - o à acheter un menu SUB30® dans l'un des restaurants Subway® participant à l'opération, de France métropolitaine (hors Corse) durant la période promotionnelle
 - o à tenter sa chance en découvrant les ingrédients secrets composant le « Secret Sub » (de 3 à 10 ingrédients corrects)
- « Secret Sub » : nom de l'opération pour lequel les participants doivent découvrir les ingrédients le composant
- « Dotation Restaurant » : se rapporte aux dotations mises à disposition en restaurant par Subway : cookies, paquets de Sunbreaks® et boissons fontaine 50cl (ou eau plate)
- « Dotation Expériences » : se rapporte aux dotations mises à disposition par TLC Marketing France et valables sur les sites des partenaires respectifs
- « Lot final » : 1 tour du monde sur mesure valable pour une personne (Vol A/R uniquement) dans la limite des conditions énoncées

- « Code unique » : code inscrit sur la carte à gratter distribuée en restaurant pour l'achat d'un menu SUB30® et dans l'e-mail de confirmation pour le gain d'une dotation restaurant
- « Code cadeau » : code permettant de bénéficier de la dotation expériences gagnée, remis au consommateur suite à sa participation gagnante
- « carte à gratter » : carte à gratter distribuée en restaurant pour l'achat d'un menu SUB30® et à conserver puis à présenter en caisse avec l'e-mail de confirmation du cadeau afin de bénéficier de la dotation restaurant gagnée

ARTICLE 3 - DATES DE L'OPERATION EN RESTAURANT

L'offre sera disponible en restaurant de France métropolitaine (hors Corse) pour l'achat d'un menu SUB30® du 07/11/2018 au 04/12/2018 inclus et la remise en caisse d'une carte à gratter à code unique (dans la limite des cartes à gratter mises en jeu), à utiliser sur le site internet du jeu www.subway-secretsub.fr afin de pouvoir y accéder.

ARTICLE 4 - ANNONCE DU JEU

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Spot TV / Vidéo on line (VOL) et mobile
- Site subway.com
- Site internet dédié de l'opération/au jeu
- Réseaux sociaux
- PLV en restaurant (affiche, chevalet, carte à gratter, menu board, vitrophanie et stop Rayon caisse)

ARTICLE 5 - CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

La participation au Jeu est ouverte à toute personne majeure (état civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (hors Corse) ou personne de plus de 16 ans bénéficiant d'une autorisation de ses parents, tuteurs ou représentants légaux), à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice, de la Société TLC Marketing France et plus généralement de toute personne ayant collaboré directement ou indirectement à la conception, l'organisation et la gestion du jeu ainsi que des membres de leur famille en ligne directe et des personnes vivant sous le même toit.

Si vous êtes désigné gagnant vous devrez justifier de votre identité et âge avant de recevoir votre dotation. La Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France se réservent le droit de demander une justification écrite de l'âge à tout moment et de procéder à toutes les vérifications utiles, ainsi que de disqualifier tout participant qui n'aurait pas justifié de son âge exact. Dans ce cas, la Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France pourront sélectionner un autre gagnant à qui elles attribueront la dotation. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant concerné.

Le jeu « Secret Sub » est limité à une participation par dotation par personne (même nom, même adresse e-mail) et exclusivement réservé aux clients Subway® ayant acheté un menu SUB30® et ayant reçu en caisse une carte à gratter à code unique suivant cet achat.

ARTICLE 6 - MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- **ACHETER** un menu SUB30® dans l'un des restaurants Subway® de France métropolitaine (hors Corse) participant à l'opération entre le 07/11/2018 et le 04/12/2018 inclus et conserver la carte à gratter avec code unique qui sera remise en caisse (dans la limite des cartes à gratter mises en jeu),
- **SE RENDRE SUR LE SITE** www.subway-secretsub.fr (date et heure françaises de connexion faisant foi) dans les 30 jours calendaires suivant la date d'achat, et se rendre à la page « Comment participer » pour connaître les modalités de participation et prendre part au jeu.
- **CREER UN COMPTE** avec ses coordonnées complètes (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse postale (facultatif – code postal obligatoire), adresse e-mail et numéro de téléphone), se rendre sur la page du jeu, saisir son code unique inscrit sur la carte à gratter remise en caisse (dans les 30 jours calendaires suivant la date d'achat).
- **JOUER : EN SELECTIONNANT 10 INGREDIENTS PUIS EN VALIDANT SON CHOIX** : le participant découvre instantanément si il a trouvé des ingrédients mystères et la dotation gagnée en fonction du nombre de ces derniers.
 - o **Si seulement 1 ou 2 ingrédients** choisis sont corrects, le participant a perdu et ne gagne aucune dotation
 - o **Si 3 ingrédients** choisis sont corrects, le participant gagne l'une des 3 dotations Restaurant : Cookies, Sunbreaks® ou Boisson fontaine 50cl (ou eau plate).
Si le participant découvre plusieurs fois 3 ingrédients corrects :
 - Lors de ses 3 premières participations gagnantes : le participant ne peut pas gagner plus d'une fois la même dotation restaurant et se voit donc attribuer pour chacune de ses nouvelles participations une dotation restaurant différente
 - Au-delà de ses 3 premières participations gagnantes : le participant se voit alors attribuer l'une des dotations restaurant de façon aléatoire, sans tenir compte des précédentes dotations restaurant déjà gagnées.
 - o **Si 4 à 9 ingrédients** choisis sont corrects, le participant reçoit la dotation associée au nombre d'ingrédients découverts.
 - Au-delà de sa première participation gagnante sur le même nombre d'ingrédients corrects découverts : le participant se voit alors attribuer l'une des dotations restaurant de façon aléatoire, sans tenir compte des précédentes dotation restaurant déjà gagnées (si cela a été le cas).
 - o **Si 10 ingrédients** choisis sont corrects, le participant est sélectionné pour le tirage au sort du lot final, qui aura lieu le 08/01/2019.
 - Les perdants du tirage au sort recevront un lot de consolation. Ils seront contactés par le Service Consommateurs de TLC Marketing France afin de choisir une dotation parmi celles mises en jeu (sous réserve de disponibilité de la dotation).
 - Si un participant trouve plus d'une fois 10 ingrédients corrects, il recevra une des 3 dotations restaurant (une dotation restaurant différente les 3 première fois puis de manière aléatoire pour les 4ème fois et plus)

A chaque achat d'un menu SUB30®, le consommateur se verra remettre une carte à gratter avec code unique en caisse (dans la limite des cartes à gratter mises en jeu), qu'il pourra utiliser pour participer au jeu et tenter sa chance pour gagner l'une des dotations mises en jeu et/ou se qualifier pour le tirage au sort du lot final. Cette carte à gratter est à conserver puisqu'elle sera demandée pour la remise des dotations restaurant (3 ingrédients et plus corrects trouvés) ainsi que l'e-mail qui confirme le cadeau gagné avec le code unique lisible.

A chacune de leurs participations, les participants découvriront combien d'ingrédients choisis sont corrects, mais ils ne connaîtront pas le détail des ingrédients corrects découverts.

Toute participation frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France se réservent alors le droit de remettre en jeu la dotation restaurant ou expériences qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France se réservent le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

Le tirage au sort sera réalisé par TLC Marketing France le 08/01/2019 parmi l'ensemble des participants ayant découvert 10 ingrédients corrects entre le 07/11/2018 et le 03/01/2019 minuit. Ce tirage au sort désignera l'unique gagnant du lot final.

Sans réponse de la part du gagnant avant le 31/03/2019 ou sans accord positif vis-à-vis de la proposition du billet d'avion « Tour du Monde » avant le 31/03/2019, la dotation sera proposée à un suppléant, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Si un seul participant a réussi à trouver les 10 ingrédients corrects, il sera alors automatiquement désigné comme grand gagnant du lot final et aucun tirage au sort n'aura lieu.

ARTICLE 7 - DOTATIONS MISES EN JEU

Le présent jeu est composé de 3 types de gains :

- Les dotations restaurant
- Les dotations expériences
- Le lot final

Les dotations restaurant :

Pour 3 ingrédients corrects découverts :

- *1 cookie*

Valable pour 1 cookie, dans la limite des stocks disponibles. La valeur indicative de la dotation (environ 1€) peut varier selon les restaurants et sera à choisir parmi les saveurs présentes dans les restaurants Subway® participants à l'opération.

- *1 paquet de Sunbreaks®*

Valable pour 1 paquet de Sunbreaks® 28g, dans la limite des stocks disponibles ou 1 paquet de chips Lay's en cas de rupture de stocks de Sunbreaks®. La valeur indicative de la dotation (environ 1.30€) peut varier selon les restaurants et sera à choisir parmi les saveurs présentes dans les restaurants Subway® participants à l'opération.

- *1 boisson fontaine de 50cl ou eau plate*

Valable pour 1 boisson de 50 cl à la fontaine ou Eau plate 50cl, dans la limite des stocks disponibles. La valeur indicative de la dotation (environ 2.20€) peut varier selon les restaurants et sera à choisir parmi les saveurs présentes dans les restaurants Subway® participants à l'opération. Hors bouteilles à l'exception de la bouteille d'eau plate 50cl.

Les dotations expériences :

Pour 4 ingrédients corrects découverts :

- *5€ TTC offerts sur FlixBus*

Code cadeau envoyé par e-mail, non sécable et valable une seule fois, à valoir sur un trajet FlixBus à réserver sur www.flixbus.fr ou l'application FlixBus. Code valable 3 mois à partir de la date d'envoi de ce dernier et au plus tard le 03/04/2019. Les modalités complètes de cette dotation sont précisées en annexe 2.

Pour 5 ingrédients corrects découverts :

- *1 location VOD sur FilmoTV*

Code cadeau envoyé par e-mail, non sécable et valable une seule fois, à valoir sur une location de film, à choisir sur l'ensemble du catalogue www.filmotv.fr (hors catégorie adulte). Offre d'une valeur unitaire indicative et non contractuelle de 21€ TTC. Code valable 3 mois à partir de la date d'envoi de ce dernier et au plus tard le 03/04/2019. Les modalités complètes de cette dotation sont précisées en annexe 3.

Pour 6 ingrédients corrects découverts :

- *50 photos rétro sur Pixum*

Code cadeau envoyé par e-mail, non sécable et valable une seule fois, pour l'impression de 50 photos rétro, hors frais de port et hors promotions en cours, à valoir sur le site www.pixum.fr. Code valable 3 mois à partir de la date d'envoi de ce dernier et au plus tard le 03/04/2019. Les modalités complètes de cette dotation sont précisées en annexe 4.

Pour 7 ingrédients corrects découverts :

- *1 séance photo avec le Réseau National Photo*

Code cadeau envoyé par e-mail, valable une seule fois, permettant de réaliser une séance photo pour une personne offerte chez l'un des partenaires du réseau (en studio, en extérieur ou à domicile selon le partenaire sélectionné) à valoir sur le Réseau National Photo : www.reseanationalphotos.com. Un bon par groupe de réservation et par partenaire accepté. Valeur unitaire indicative moyenne et non contractuelle comprise entre 20€ TTC et 40€ TTC. Code valable 3 mois à partir de la date d'envoi de ce dernier et au plus tard le 03/04/2019. Les modalités complètes de cette dotation sont précisées en annexe 5.

Pour 8 ingrédients corrects découverts :

- *1 activité loisirs avec le Réseau National Loisirs*

Code cadeau envoyé par e-mail, valable une seule fois, permettant de réaliser une activité de loisirs pour une personne chez l'un des partenaires du réseau (parmi 500 activités), à valoir sur le Réseau National Loisirs www.reseanationalloisirs.com. Un bon par groupe de réservation et par partenaire accepté. Valeur unitaire indicative moyenne et non contractuelle comprise entre 15€ TTC et 30€ TTC. Code valable 3 mois à partir de la date d'envoi de ce dernier et au plus tard le 03/04/2019. Les modalités complètes de cette dotation sont précisées en annexe 6.

Pour 9 ingrédients corrects découverts :

- *1 T-shirt personnalisé avec YourSurprise*

Code cadeau envoyé par e-mail, non sécable et valable une seule fois, pour la personnalisation d'un t-shirt (frais de port standard inclus), valable sur le site www.yoursurprise.fr/subway. Valeur unitaire indicative et non contractuelle de 21.90€ TTC.

Code valable 3 mois à partir de la date d'envoi de ce dernier et au plus tard le 03/04/2019. Les modalités complètes de cette dotation sont précisées en annexe 7.

Le lot final :

Pour 10 ingrédients corrects découverts :

- *Un tour du monde pour une personne*

Un tour du monde personnalisé pour une personne. Le Service Consommateurs prendra directement contact avec le grand gagnant afin d'organiser son voyage. Valeur maximum de 6 000€ TTC, seuls les vols sont inclus. Voir l'ensemble des modalités concernant cette offre en annexe 8.

Concernant les dotations restaurant et expériences et le lot final, la Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France se déchargent de toute responsabilité vis-à-vis des contre-indications et conditions indiquées pour l'utilisation de ces dotations et/ou lot final. Le participant devra se renseigner au préalable sur les contre-indications et conditions.

Concernant le lot final, le gagnant devra également être en possession d'un passeport en cours de validité. Il devra également au préalable, se renseigner sur les contre-indications et modalités concernant son séjour (visa, vaccins...).

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée/lot final ou demander son échange contre d'autres biens ou services. La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

La valeur indicative des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'usage de ces dotations et lots sont entièrement à la charge du gagnant.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de leur volonté, la Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France se réservent le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les conditions générales de chaque dotation sont détaillées en annexe de ce règlement du jeu.

ARTICLE 8 - ATTRIBUTION DES DOTATIONS / VERIFICATION DES PARTICIPATIONS

Après vérification des informations renseignées sur le site www.subway-secretsub.fr, les gagnants seront prévenus instantanément par un e-mail automatique dont le contenu peut varier suivant la dotation gagnée :

- Pour les dotations restaurant : par une page de confirmation + un e-mail automatique contenant la description de la dotation gagnée et un code unique à présenter en caisse en plus de la carte à gratter
- Pour les dotations expériences : par une page de confirmation + un e-mail automatique contenant le code cadeau, les modalités d'utilisation de ce dernier et le lien du site internet du partenaire
- Pour le lot final : par une page de confirmation et un e-mail automatique contenant la confirmation de la participation au tirage au sort, la date du tirage au sort et le canal par lequel le gagnant sera contacté par le Service Consommateurs de TLC Marketing France.

La Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France se réservent le droit de vérifier par tous moyens que les gagnants ont participé au jeu dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain. Toute dotation attribuée et dont la participation est invalide sera perdue et non remise en jeu. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination.

ARTICLE 9 - NON-ECHANGE DES GAINS PAR LES GAGNANTS

Toute dotation sera acceptée telle qu'elle est annoncée dans le présent règlement. Elle ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier de la dotation. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à la Société Organisatrice ni à la Société TLC Marketing France. Il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation de garantie ou d'assistance, la dotation consistant uniquement en la remise de la dotation prévue pour le jeu. En tout état de cause, l'utilisation de la dotation se fera selon les modalités communiquées par la Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France. Les éventuelles réclamations auprès de la Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France concernant la mise à disposition de la dotation ne pourront consister en une contrepartie financière et/ou équivalent financier.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE ET DE LA SOCIETE SUBWAY®

En aucun cas, la Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France ne pourront être tenues responsables du délai de mise à disposition de la dotation ou en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier de la dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice et de la Société TLC Marketing France. Les modalités de retrait seront précisées au gagnant dans les e-mails de confirmation ou par tout autre moyen à la convenance de la Société Organisatrice et de la Société TLC Marketing France.

Les restaurants SUBWAY® sont des unités franchisées exploitées par des entrepreneurs indépendants.

La Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France déclinent toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation et/ou du lot final attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

La Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France en charge de l'opération ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté, elles étaient amenées à annuler le présent Jeu, à le réduire, le prolonger, le reporter ou en modifier les conditions, ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les consommateurs d'une dotation seraient considérés comme nuls et non avenue. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

La Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France en charge de l'opération ne pourront être tenues pour responsables en cas de mauvais acheminement ou d'acheminement tardif des dotations, ni en cas de problème et/ou de détériorations intervenus pendant leur transport ou leur expédition. Dans ce cas la responsabilité de La Poste ou du prestataire en charge de l'envoi devra être recherchée directement par le gagnant qui en fera son affaire sans recours contre la Société Organisatrice et la Société TLC

Marketing France. La Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France en charge de l'opération ne pourront être tenues pour responsables des retards, avaries des e-mails et de l'impossibilité d'envoyer la dotation et de contacter le gagnant d'une dotation si les participants ne donnent pas leur adresse e-mail et leur adresse postale correctes ou donnent des informations erronées lors de leur participation.

La Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France ainsi que leurs prestataires et partenaires se déchargent de toute responsabilité vis-à-vis des contre-indications et conditions indiquées pour l'utilisation de la dotation et/ou du lot final. Au préalable, le bénéficiaire devra se renseigner sur ces contre-indications et conditions. De même la Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France, ainsi que leurs prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations des bénéficiaires dès lors que ces derniers en auront pris possession.

Tout coût additionnel nécessaire à la prise de possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à la Société Organisatrice et à la Société TLC Marketing France, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

ARTICLE 11 - FRAUDE

Toute tentative de fraude, de quelque nature qu'elle soit, de la part d'un participant conduirait la Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France à exclure la participation du participant mal intentionné, qui ne pourrait alors en aucun cas prétendre au bénéfice du présent jeu ou d'une quelconque compensation. De même, seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youmail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.).

Dans le cas où la combinaison gagnante (soit à partir de 5 ingrédients corrects) serait dévoilée au public via les réseaux sociaux ou tout autre type de support, la Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France se réservent le droit de mettre la page de participation du site du jeu en maintenance durant une période de temps raisonnable afin de leur permettre de recréer et de mettre en place une nouvelle combinaison gagnante. L'historique des participants resterait inchangé.

Elles se réservent par ailleurs le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes. La Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France en charge de l'opération se réservent le droit de procéder à toute vérification complémentaire concernant les gagnants (coordonnées complètes), et se réservent le droit de demander à posteriori aux gagnants de justifier de leur identité, date de naissance, adresse e-mail et de leur domiciliation, ce que ceux-ci acceptent d'ores et déjà. Les gagnants devront transmettre à la Société TLC Marketing France une photocopie de leur carte d'identité ou passeport, ainsi qu'une photocopie de justificatif de domicile après demande de la Société Organisatrice et de la Société TLC Marketing France adressée aux gagnants. Les gagnants ne recevront leur dotation que si leur identité, leur date de naissance, leur adresse e-mail et leur domiciliation sont identiques à celles utilisées pour participer au Jeu.

ARTICLE 12 - TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Elles sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société TLC Marketing France dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur ainsi que le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 4 mai 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les informations recueillies sont destinées à TLC Marketing France en sa qualité de responsable de traitement. Ces données sont collectées pour les besoins du présent jeu et pourront également être utilisées pour recueillir l'avis du consommateur sur la promotion commerciale, ainsi qu'à des fins d'enquêtes de satisfaction, d'élaboration de statistiques, d'organisation de jeux concours ou d'envoi d'information de la part de TLC Marketing France. Ces données seront également susceptibles d'être cédées à des partenaires de TLC Marketing France. TLC Marketing France prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux dispositions légales précitées. Pour plus d'information, rendez-vous à la rubrique « Nos politiques en matière de Cookies et de protection des données ». Ces informations seront conservées jusqu'au 03/05/2022, au plus tard conformément à la réglementation. Le consommateur bénéficie en outre d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, de portabilité et d'information concernant les données personnelles le concernant. Il bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Afin d'exercer ces droits, le consommateur pourra adresser sa demande à TLC Marketing France par e-mail à francedata@tlcrewards.com ou par courrier à l'adresse suivante : TLC Marketing France - mes datas, 92 avenue de Wagram, 75017 Paris, accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.

ARTICLE 13- CNIL

Nous avons besoin de vos données à caractère personnel pour vous envoyer des informations. Si vous ne nous fournissez pas ces renseignements, TLC Marketing France ne pourra pas vous les envoyer.

TLC Marketing France utilisera et conservera les données à caractère personnel que vous nous avez fournies lors de votre inscription à des fins de prospection et des activités afférentes. Si nous avons besoin ou si nous sommes contraints d'utiliser des données à caractère personnel vous concernant pour d'autres finalités sans rapport avec ces activités, nous solliciterons votre consentement ou, au besoin, vous tiendrons informés.

L'utilisation et la conservation de vos données à caractère personnel par TLC Marketing France à des fins de prospection par e-mail, sms ou courrier ont lieu avec votre [consentement](#). Vous ne recevrez donc que les e-mails, sms ou courrier ainsi que les informations que vous avez demandées. Vous pouvez retirer votre consentement ou modifier vos préférences en matière de prospection par e-mail à tout moment, en cliquant sur « se désabonner » sur l'un de nos e-mails ou en contactant TLC Marketing France aux coordonnées du jeu mentionnées à l'article 12 du présent règlement.

ARTICLE 14 - DEPOT DE COOKIES

Si le consentement de l'utilisateur est requis pour le dépôt de cookies sur son ordinateur, votre consentement est nécessaire pour l'utilisation et le stockage des données à caractère personnel vous concernant et qui seront fournies par les cookies. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en mettant à jour vos paramètres de cookie et/ou en vous rendant sur www.tlcmarketing.com/FR/Legal.

Si le consentement de l'utilisateur n'est pas nécessaire pour le dépôt de cookies sur son ordinateur (si un cookie est requis pour le fonctionnement de notre site Internet par exemple), l'utilisation et le stockage de toute donnée à caractère personnel fournie par les cookies reposeront sur des intérêts légitimes. Les intérêts légitimes que nous poursuivons sont l'exploitation de notre site Internet et la promotion de TLC Marketing France.

Veuillez également consulter notre Politique de confidentialité pour de plus amples informations sur la manière dont nous utilisons et nous stockons les informations personnelles et vos droits.

ARTICLE 15 - FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, elles sont amenées à annuler, écourter, prolonger, reporter le présent jeu ou à en modifier les conditions. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez Maître MANCEAU, Huissier de Justice dépositaire du règlement. Cet avenant sera mis en ligne sur le site du jeu et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 16 du présent.

ARTICLE 16 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement du jeu « Secret Sub » et la liste des ingrédients gagnants (combinaison gagnante des 10 ingrédients corrects) sont déposés chez l'huissier Maître Sandrine Manceau dont l'étude est soumise au 130 rue Saint-Charles 75015 Paris.

Ce règlement peut être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du jeu à l'adresse postale suivante : « TLC Marketing - Secret Sub - 92 avenue de Wagram - 75017 Paris » (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

Ce règlement peut être consulté sur le site Subwayfrance ainsi que sur demande dans les restaurants participant à l'opération.

ARTICLE 17 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute question d'interprétation et/ou d'application du présent règlement, et/ou toute question non prévue aux présentes et qui viendrait à se poser dans le cadre du jeu, devra être transmise à la Société Organisatrice et à la Société TLC Marketing France, au plus tard dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de clôture du jeu telle qu'identifiée aux présentes (cachet de La Poste faisant foi). Elle sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice et la Société TLC Marketing France ou l'huissier dépositaire du présent règlement, dans le respect du droit en vigueur. Aucune

contestation ou réclamation relative à ce jeu ne sera prise en considération passé le délai indiqué ci-avant.

ARTICLE 18 - LOI APPLICABLE

Le jeu et le présent règlement sont soumis aux dispositions du droit français.

Tous les litiges auxquels le présent règlement pourrait donner lieu, quant à son interprétation ou son exécution devront être résolus à l'amiable. A défaut, ils seront soumis à la compétence des tribunaux compétents.

ANNEXE 1 : CONDITIONS D'UTILISATION DES DOTATIONS RESTAURANT SUBWAY

1. L'offre « dotation restaurant », sous la forme d'un code unique inscrit sur la carte à gratter remise en restaurant lors de l'achat d'un menu SUB30®, aux participants gagnants, et par e-mail, donne droit au bénéficiaire à une dotation Subway®.
2. La dotation restaurant Subway® comprend :
 - a. Soit 1 cookie: dans la limite des stocks disponibles,
 - b. Soit 1 boisson fontaine 50cl : dans la limite des stocks disponibles les bouteilles sont exclues à l'exception de la bouteille 50cl d'eau plate.
 - c. Soit 1 paquet de Sunbreaks® 28g: dans la limite des stocks disponibles, toutes les saveurs présentes en restaurant Subway®.

3. Pour bénéficier d'une dotation restaurant, le bénéficiaire doit présenter en caisse la carte à gratter remise lors de l'achat de son menu SUB30® qui est indiqué sur l'e-mail qu'il aura reçu, et le présenter dans un des restaurants Subway participant à l'opération pour recevoir sa dotation.
4. Le code unique inscrit sur la carte à gratter ne peut être utilisé qu'une seule fois car il sera désactivé une fois utilisé.
5. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre (sandwich, menu, etc.) sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre.
6. Le code unique inscrit sur la carte à gratter est non cumulable et ne sera valable qu'une seule fois et pour une seule personne. Les codes-barres illisibles, abîmés, scannés ou photocopiés ne seront pas acceptés. En revanche, les participants peuvent le présenter sur leur mobile.
7. Le code unique inscrit sur la carte à gratter est interchangeable et valable jusqu'au 03/01/2019 suivant la date de son envoi par e-mail, exclusivement dans les restaurants Subway®.
8. Le code unique inscrit sur la carte à gratter n'a pas de valeur monétaire et n'est pas cessible (vente ou revente). Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces et ne peut se cumuler avec une quelconque autre offre promotionnelle.
9. TLC Marketing, ses agents et distributeurs ne remplaceront aucun code unique inscrit sur la carte à gratter perdu, supprimé, volé ou endommagé.
10. Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre.

ANNEXE 2 : CONDITIONS D'UTILISATION DU CODE FLIXBUS

1. L'offre « 5€ TTC sur FlixBus », sous la forme d'un code cadeau envoyé aux participants gagnant par e-mail, donne droit au bénéficiaire à une remise de 5 euros TTC sur un trajet FlixBus à utiliser en une seule fois.
2. Pour bénéficier de la remise de 5 euros TTC, le bénéficiaire doit être en possession d'un code cadeau FlixBus qui est indiqué sur l'e-mail qu'il aura reçu. Le code lui permet d'accéder au site du partenaire sur www.flixbus.fr ou sur l'application dédiée, d'utiliser et d'imprimer son billet sur ce même site. Le consommateur a accès 24H24 et 7J/7 depuis tous les appareils (ordinateur, mobile, tablette).

3. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre (restauration, matériels, services additionnels, etc.) sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre
4. Le bénéficiaire doit se rendre directement sur le site internet du partenaire. Il devra vérifier la disponibilité, les conditions, et réserver son billet. L'utilisation du code cadeau FlixBus est soumise aux disponibilités des trajets. FlixBus confirme la réservation sous 72 heures minimum.
5. Si le bénéficiaire du code cadeau FlixBus, après avoir pris et confirmé son billet, ne se présentait pas le jour de son trajet, son code cadeau FlixBus ne serait alors plus valable chez ce partenaire. La date et l'horaire du trajet sont soumis à la disponibilité du partenaire.
6. Chaque code cadeau FlixBus est non cumulable et ne sera valable qu'une seule fois et pour une seule personne. Si le bénéficiaire se présente uniquement avec son e-mail indiquant son code cadeau FlixBus, il ne pourra alors pas être accepté à bord.
7. Toute personne supplémentaire devra s'acquitter du tarif en vigueur. Il en sera de même pour toute réservation ultérieure.
8. Le bénéficiaire de l'offre doit se présenter avec le billet FlixBus imprimé, et doit le remettre au partenaire afin de bénéficier de son trajet remisé.
9. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux règles internes en vigueur chez FlixBus. Il bénéficie de services compris (wifi gratuit, prises électriques, voir la liste directement sur le site du partenaire) et a la possibilité d'apporter avec lui 2 bagages gratuits à bords.
10. Le code cadeau FlixBus est interchangeable et valable jusqu'au 03/04/2019, exclusivement sur le site www.flixbus.fr
11. FlixBus se réserve le droit de modifier ses tarifs (dans la mesure où ils seraient applicables) et disponibilités promotionnelles en cours d'opération.
12. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux Conditions Générales de Ventes du partenaire FlixBus.
13. Le choix du partenaire FlixBus a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de Subway et de TLC Marketing ne saurait être engagée du fait d'erreurs sur le code cadeau, sur le site Internet FlixBus ou pour une quelconque raison ou en cas d'incidents.
14. Le code FlixBus n'est ni échangeable, ni remboursable, même partiellement. Il n'a pas de valeur monétaire, n'est pas cessible et ne peut être vendu ou revendu. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces.
15. Le code FlixBus est cumulable avec les autres offres promotionnelles présentes sur le site du partenaire.
16. À réception de son code FlixBus et avant le 03/04/2019, le bénéficiaire devra se rendre sur le site internet du partenaire www.flixbus.fr ou sur l'application FlixBus et [suivre les étapes indiquées afin de bénéficier de son offre](#) :
 - a. Se rendre sur le site www.flixbus.fr
 - b. Sélectionner le trajet souhaité

- c. Rentrer son code FlixBus dans le panier sous « Utiliser le bon »
 - d. Passer commande en remplissant les champs liés au paiement
 - e. Valider sa commande et la finaliser en réglant la différence entre le montant du code cadeau et de la commande si nécessaire.
 - f. Le bénéficiaire pourra alors bénéficier de son trajet avec la réduction de 5€.
17. Ni Subway, ni TLC Marketing, ni ses agents ou distributeurs ne garantissent la qualité ou la disponibilité des services proposés par les cars FlixBus même si cela entraîne pour le bénéficiaire du code des pertes ou dommages.
18. TLC Marketing, ses agents et distributeurs ne remplaceront aucun code cadeau perdu, supprimé, volé ou endommagé.
19. Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre.

ANNEXE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DU CODE FILMOTV

1. L'offre « 1 location VOD sur FilmoTV », sous la forme d'un code cadeau envoyé aux participants gagnant par e-mail, permet de bénéficier d'une location à valoir sur tout le catalogue www.filmotv.fr (sauf sur les catégories « Erotiques » et « Adulte »).
2. Pour bénéficier de la location, le bénéficiaire doit être en possession d'un code cadeau FilmoTV qui est indiqué sur l'e-mail qu'il aura reçu. Le code lui permet d'accéder au site du partenaire sur www.filmotv.fr et de sélectionner le film qu'il souhaite louer.
3. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre (location d'un film de la catégorie adultes, location de plusieurs films, achat, autre) sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre

4. Le bénéficiaire doit se rendre directement sur le site internet du partenaire. Il devra vérifier la disponibilité, les conditions, et louer son film
5. Une fois la location passée auprès du partenaire, aucune location ne pourra être modifiée ou annulée. TLC Marketing, Subway et FilmoTV ne modifieront et n'annuleront aucune commande.
6. Chaque code cadeau FilmoTV est non cumulable et ne sera valable qu'une seule fois et pour une seule personne.
7. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux règles internes en vigueur sur FilmoTV
8. Le code cadeau FilmoTV est inchangeable et valable jusqu'au 03/04/2019, exclusivement sur le site www.filmotv.fr.
9. FilmoTV se réserve le droit de modifier ses tarifs (dans la mesure où ils seraient applicables) et disponibilités promotionnelles en cours d'opération.
10. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux Conditions Générales de Ventes du partenaire FilmoTV.
11. Le choix du partenaire FilmoTV a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de Subway et de TLC Marketing ne saurait être engagée du fait d'erreurs sur le code cadeau, sur le site Internet FilmoTV ou pour une quelconque raison ou en cas d'incidents.
12. Le code FilmoTV n'est ni échangeable, ni remboursable, même partiellement. Il n'a pas de valeur monétaire, n'est pas cessible et ne peut être vendu ou revendu. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces.
13. Le code FilmoTV est cumulable avec les autres offres promotionnelles présentes sur le site du partenaire.
14. À réception de son code FilmoTV et avant le 03/04/2019, le bénéficiaire devra se rendre sur le site internet du partenaire www.filmotv.fr et suivre les étapes indiquées afin de bénéficier de son offre :
 - a. Choisir le film que vous souhaitez louer
 - b. Se connecter ou créer son compte FilmoTV,
 - c. Suivre les étapes de location
 - d. Au moment de la commande, renseigner son code FilmoTV , valider sa commande
 - e. Le bénéficiaire pourra alors bénéficier de sa location instantanément.
15. Ni Subway, ni TLC Marketing, ni ses agents ou distributeurs ne garantissent la qualité ou la disponibilité des services proposés par les cars FilmoTV même si cela entraîne pour le bénéficiaire du code des pertes ou dommages.
16. TLC Marketing, ses agents et distributeurs ne remplaceront aucun code cadeau perdu, supprimé, volé ou endommagé.
17. Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre.

ANNEXE 4 : CONDITIONS D'UTILISATION DU CODE PIXUM

1. L'offre « 50 tirages photos rétro sur Pixum », sous la forme d'un code cadeau envoyé aux participants gagnant par e-mail, permet de bénéficier d'une impression d'un lot de 50 photos rétro sur le site : www.pixum.fr.
2. Pour bénéficier de l'offre, le bénéficiaire doit être en possession d'un code cadeau Pixum qui est indiqué sur l'e-mail qu'il aura reçu. Le code lui permet d'accéder au site du partenaire sur www.pixum.fr et de commencer sa création. L'offre comprend 50 tirages photo rétro 10x10cm avec bordures personnalisables et ajout de texte. Hors frais de port.
3. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre (format différent, offre différente, autre)) sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre. Les frais de port ne sont pas inclus.
4. Le bénéficiaire recevra alors son colis dans un délai de 3 à 5 jours calendaires. Hors délais de livraison.

5. Le bénéficiaire doit se rendre directement sur le site internet du partenaire. Il devra vérifier les conditions et bénéficier de sa dotation.
6. Une fois la commande passée auprès du partenaire, aucune commande ne pourra être modifiée ou annulée. TLC Marketing, Subway et Pixum ne modifieront et n'annuleront aucune commande.
7. Chaque code cadeau Pixum est non cumulable et ne sera valable qu'une seule fois et pour une seule personne.
8. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux règles internes en vigueur sur Pixum
9. Le code cadeau Pixum est interchangeable et valable jusqu'au 03/04/2019, exclusivement sur le site www.pixum.fr.
10. Le code Pixum n'est pas cumulable avec les autres offres promotionnelles présentes sur le site du partenaire. Seul un code promotionnel peut être saisi.
11. Pixum se réserve le droit de modifier ses tarifs (dans la mesure où ils seraient applicables) et disponibilités promotionnelles en cours d'opération.
12. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux Conditions Générales de Ventes du partenaire Pixum.
13. Le choix du partenaire Pixum a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de Subway et de TLC Marketing ne saurait être engagée du fait d'erreurs sur le code cadeau, sur le site Internet Pixum ou pour une quelconque raison ou en cas d'incidents.
14. Le code Pixum n'est ni échangeable, ni remboursable, même partiellement. Il n'a pas de valeur monétaire, n'est pas cessible et ne peut être vendu ou revendu. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces.
15. À réception de son code Pixum et avant le 03/04/2019, le bénéficiaire devra se rendre sur la landing page dédiée du site internet du partenaire www.pixum.fr et suivre les étapes indiquées afin de bénéficier de son offre :
 - a. Se rendre sur le site www.pixum.fr
 - b. Télécharger et/ou se créer ses 50 tirages photo rétro
 - c. Cliquer sur « dans le panier »
 - d. Cliquer sur « valider un code avantage » et renseigner son code Pixum
 - e. Valider sa commande et la finaliser en réglant la différence entre le montant du code cadeau et de la commande si nécessaire.
16. Ni Subway, ni TLC Marketing, ni ses agents ou distributeurs ne garantissent la qualité ou la disponibilité des services proposés par le partenaire Pixum même si cela entraîne pour le bénéficiaire du code des pertes ou dommages.
17. TLC Marketing, ses agents et distributeurs ne remplaceront aucun code cadeau perdu, supprimé, volé ou endommagé.
18. Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre.

ANNEXE 5 : CONDITIONS D'UTILISATION DU CODE RESEAU NATIONAL PHOTO

1. L'offre « 1 séance photo avec le Réseau National Photo » sous la forme d'un code cadeau envoyé aux participants gagnant par e-mail, permet de bénéficier d'un « bon cadeau Réseau National Photo » (ci-après dénommé « bon cadeau ») donnant droit au bénéficiaire à une place offerte chez l'un des partenaires du réseau. La liste des séances et partenaires est disponible sur le site www.reseanationalphoto.com. Il donne droit au bénéficiaire à une place offerte pour une séance photo (en studio, en extérieur ou à domicile selon les partenaires) pour une personne. Un bon par groupe de réservation et par partenaire accepté.
2. Pour bénéficier de la séance photo, le bénéficiaire doit être en possession d'un code cadeau qui est indiqué sur l'e-mail qu'il aura reçu. Le code lui permet d'accéder à la liste des partenaires sur www.reseanationalphoto.com, de créer puis d'imprimer son bon cadeau sur ce même site.
3. Une fois le bon cadeau créé, le choix du partenaire est définitif et le code cadeau désactivé. Les coordonnées du partenaire choisi sont inscrites sur le bon cadeau. TLC Marketing France, Subway, ses commerciaux ou distributeurs ne pourront modifier aucun choix de partenaire et/ou aucun bon cadeau. De même, aucun partenaire n'acceptera un bon cadeau sur lequel figurent le nom et les coordonnées d'un autre partenaire.

4. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre. De même, pour toute séance non comprise dans cette offre ou toute demande supplémentaire.
5. La liste des partenaires est susceptible de varier. La liste des partenaires avec leurs coordonnées détaillées est consultable grâce au code cadeau. TLC Marketing s'efforce de tenir à jour la liste des partenaires régulièrement. Toutefois TLC Marketing ne peut être tenu responsable en cas d'inexactitude d'une information.
6. Le bénéficiaire doit prendre rendez-vous par téléphone à l'avance directement avec le partenaire, en spécifiant qu'il est détenteur d'un bon cadeau. L'utilisation du bon cadeau est soumise aux disponibilités des partenaires de l'offre.
7. Si le bénéficiaire du bon cadeau, après avoir pris et confirmé un rendez-vous avec l'un des partenaires, ne se présentait pas le jour de son rendez-vous sans en avoir averti le partenaire au minimum 48 heures à l'avance, son bon cadeau ne serait alors plus valable chez ce partenaire ni aucun autre partenaire de l'opération. La date et l'horaire du rendez-vous sont soumis à la disponibilité du partenaire choisi.
8. Un seul bon sera accepté par groupe de réservation (plusieurs personnes bénéficiaires de l'offre ne pourront pas utiliser leur bon en même temps chez le même partenaire) et par partenaire.
9. Chaque bon cadeau est non cumulable et ne sera valable qu'une seule fois et pour une seule personne. Les bons illisibles, abîmés, scannés ou photocopiés ne seront pas acceptés, il en sera de même si le bénéficiaire se présente uniquement avec son e-mail indiquant son code cadeau.
10. Toute personne supplémentaire devra s'acquitter du tarif en vigueur. Il en sera de même pour toute réservation ultérieure.
11. Le bénéficiaire de l'offre doit se présenter avec le bon cadeau imprimé, et doit le remettre au partenaire choisi afin de bénéficier d'une place offerte.
12. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux règles internes en vigueur chez les partenaires.
13. Le code cadeau est interchangeable et valable durant 3 mois suivant la date de son envoi par e-mail, exclusivement sur le site www.reseanationalphoto.com.
14. Le bon cadeau est interchangeable et valable jusqu'à la date indiquée sur ce dernier, sauf fermeture annuelle ou exceptionnelle des partenaires.
15. Les établissements partenaires se réservent le droit de modifier leurs tarifs (dans la mesure où ils seraient applicables), horaires et disponibilités promotionnelles au cours de l'opération (par exemple, jours fériés, fermeture annuelle ou exceptionnelle). Le bénéficiaire devra vérifier par téléphone ces disponibilités.
16. TLC Marketing et son prestataire en charge de l'opération a organisé son réseau de partenaires en France métropolitaine afin de répondre au plus grand nombre de demandes. Néanmoins, TLC Marketing et son prestataire ne peuvent garantir au bénéficiaire la présence, dans la liste des partenaires, d'un partenaire à proximité de son domicile. Par conséquent, en fonction de leurs localisations géographiques, certaines personnes souhaitant bénéficier d'une séance pourraient être amenées à effectuer un déplacement à leur charge.

17. Le choix des partenaires a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de TLC Marketing et de son prestataire ne saurait être engagée une fois la réservation effectuée avec l'un des partenaires du fait d'erreurs, omissions involontaires de partenaires pour une quelconque raison ou en cas d'incidents.
18. Le code et le bon cadeau n'ont pas de valeur monétaire et ne sont pas cessibles (vente ou revente). Ils ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces et ne peuvent se cumuler avec une quelconque autre offre promotionnelle.
19. Ni TLC Marketing, ni Subway, ni ses agents ou distributeurs ne pourront, en aucune manière, être tenus responsables en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au bénéficiaire ou à tout porteur du code et/ ou du bon Réseau National Photo en cas de :
 - a. refus d'accepter ce bon par un établissement de partenaire,
 - b. incapacité du porteur du code et/ou du bon d'utiliser ce dernier,
 - c. d'erreur sur le contenu du code et/ou du bon ou de la liste des établissements participants,
 - d. de pertes, de blessures ou de tous les préjudices éventuels subis par le bénéficiaire survenant dans un établissement participant,

Ni TLC Marketing, ni Subway, ni ses agents ou distributeurs ne garantissent la qualité ou la disponibilité des services proposés par les établissements participants même si cela entraîne pour le bénéficiaire du bon des pertes ou dommages.

1. Le Jeu « Secret Sub » n'est pas cumulable avec d'autres promotions et avantages des partenaires.
2. TLC Marketing, ses agents et distributeurs ne remplaceront aucun code et aucun bon Réseau National Photo perdu, supprimé, volé ou endommagé.

Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre.

ANNEXE 6 : CONDITIONS D'UTILISATION DU CODE RESEAU NATIONAL LOISIRS

3. L'offre « 1 activité loisirs avec le Réseau National Loisirs », sous la forme d'un code cadeau envoyé aux participants gagnant par e-mail, permet de bénéficier d'un « bon cadeau Réseau National Loisirs » (ci-après dénommé « bon cadeau ») donnant droit au bénéficiaire à une place offerte chez l'un des partenaires du réseau. La liste des activités et partenaires est disponible sur le site www.reseaunationalloisirs.com. L'âge et la taille minimal et maximal requis pour l'adulte sont variables selon le partenaire et l'activité. Le bénéficiaire pourra se renseigner sur ce point auprès du partenaire choisi.
4. Pour bénéficier d'une activité offerte, le bénéficiaire doit être en possession d'un code cadeau qui est indiqué sur l'e-mail qu'il aura reçu. Le code lui permet d'accéder à la liste des partenaires sur www.reseaunationalloisirs.com, de créer puis d'imprimer son bon cadeau sur ce même site.
5. Une fois le bon cadeau créé, le choix du partenaire est définitif et le code cadeau désactivé. Les coordonnées du partenaire choisi sont inscrites sur le bon cadeau. TLC Marketing, Subway, ses commerciaux ou distributeurs ne pourront modifier aucun choix de partenaire et/ou aucun bon cadeau. De même, aucun partenaire n'acceptera un bon cadeau sur lequel figurent le nom et les coordonnées d'un autre partenaire.
6. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre (restauration, équipement, durée supplémentaire, etc.) sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre. De même, pour toute activité non comprise dans cette offre ou toute activité supplémentaire, le consommateur doit payer l'entrée au tarif en vigueur.
7. La liste des partenaires est susceptible de varier. La liste des partenaires avec leurs coordonnées détaillées est consultable grâce au code cadeau. TLC Marketing s'efforce de tenir à jour la liste des partenaires régulièrement. Toutefois TLC Marketing ne peut être tenu responsable en cas d'inexactitude d'une information.

8. Le bénéficiaire doit prendre rendez-vous par téléphone à l'avance directement avec le partenaire, en spécifiant qu'il est détenteur d'un bon cadeau. Il devra vérifier la disponibilité, les conditions d'accès (par exemple, l'âge ou la taille minimum), et réserver son activité. L'utilisation du bon cadeau est soumise aux disponibilités des partenaires de l'offre. Quelques activités ne sont ouvertes qu'à certaines périodes de l'année.
9. Si le bénéficiaire du bon cadeau, après avoir pris et confirmé un rendez-vous avec l'un des partenaires, ne se présentait pas le jour de son rendez-vous sans en avoir averti le partenaire au minimum 48 heures à l'avance, son bon cadeau ne serait alors plus valable chez ce partenaire ni aucun autre partenaire de l'opération. La date et l'horaire du rendez-vous sont soumis à la disponibilité du partenaire choisi.
10. Un seul bon sera accepté par groupe de réservation (plusieurs personnes bénéficiaires de l'offre ne pourront pas utiliser leur bon en même temps chez le même partenaire) et par partenaire.
11. Chaque bon cadeau est non cumulable et ne sera valable qu'une seule fois et pour une seule personne. Les bons illisibles, abîmés, scannés ou photocopiés ne seront pas acceptés, il en sera de même si le bénéficiaire se présente uniquement avec son e-mail indiquant son code cadeau.
12. Toute personne supplémentaire devra s'acquitter du tarif en vigueur. Il en sera de même pour toute réservation ultérieure.
13. Le bénéficiaire de l'offre doit se présenter avec le bon cadeau imprimé, et doit le remettre au partenaire choisi afin de bénéficier d'une place offerte.
14. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux règles internes en vigueur chez les partenaires (âge ou poids minimum requis, tenue, etc.)
15. Le code cadeau est interchangeable et valable durant 3 mois suivant la date de son envoi par e-mail, exclusivement sur le site www.reseaunationalloisirs.com.
16. Le bon cadeau est interchangeable et valable jusqu'à la date indiquée sur ce dernier, sauf fermeture annuelle ou exceptionnelle des partenaires.
17. Les établissements partenaires se réservent le droit de modifier leurs tarifs (dans la mesure où ils seraient applicables), horaires et disponibilités promotionnelles au cours de l'opération (par exemple, jours fériés, vacances scolaires, fermeture annuelle ou exceptionnelle). Le bénéficiaire devra vérifier par téléphone ces disponibilités.
18. TLC Marketing a organisé son réseau de partenaires en France métropolitaine afin de répondre au plus grand nombre de demandes. Néanmoins, TLC Marketing ne peut garantir au bénéficiaire la présence, dans la liste des partenaires, d'un partenaire à proximité de son domicile. Par conséquent, en fonction de leurs localisations géographiques, certaines personnes souhaitant bénéficier d'une activité pourraient être amenées à effectuer un déplacement à leur charge.
19. Le choix des partenaires a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de TLC Marketing ne saurait être engagée une fois la réservation effectuée avec l'un des partenaires du fait d'erreurs, omissions involontaires de partenaires pour une quelconque raison ou en cas d'incidents.

20. Le code et le bon cadeau n'ont pas de valeur monétaire et ne sont pas cessibles (vente ou revente). Ils ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces et ne peuvent se cumuler avec une quelconque autre offre promotionnelle.
21. Ni Subway, ni TLC Marketing, ni ses agents ou distributeurs ne pourront, en aucune manière, être tenus responsables en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au bénéficiaire ou à tout porteur du code et/ ou du bon cadeau en cas de :
 - a. refus d'accepter ce bon par un établissement de loisirs partenaire,
 - b. incapacité du porteur du code et/ou du bon d'utiliser ce dernier,
 - c. d'erreur sur le contenu du code et/ou du bon ou de la liste des établissements participants,
 - d. de pertes, de blessures ou de tous les préjudices éventuels subis par le bénéficiaire survenant dans un établissement participant,Ni Subway, ni TLC Marketing, ni ses agents ou distributeurs ne garantissent la qualité ou la disponibilité des services proposés par les établissements participants même si cela entraîne pour le bénéficiaire du bon des pertes ou dommages.
22. Le jeu « Secret Sub » n'est pas cumulable avec d'autres promotions et avantages des partenaires.
23. TLC Marketing, ses agents et distributeurs ne remplaceront aucun code et aucun bon cadeau perdu, supprimé, volé ou endommagé.
24. Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre.

ANNEXE 7 : CONDITIONS D'UTILISATION DU CODE YOURSURPRISE

1. L'offre « 1 t-shirt personnalisé avec YourSurprise », sous la forme d'un code cadeau envoyé aux participants gagnant par e-mail, permet de bénéficier d'un T-shirt à valoir sur le catalogue www.yoursurprise.fr/subway
2. Pour bénéficier de l'offre, le bénéficiaire doit être en possession d'un code cadeau YourSurprise qui est indiqué sur l'e-mail qu'il aura reçu. Le code lui permet d'accéder au site du partenaire sur www.yoursurprise.fr/subway et de commencer la création de son t-shirt.
3. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre (format différent, offre différente, etc)) sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre. Les frais de port ne sont pas inclus.
4. L'envoi (production et expédition) s'effectuera sous 24 heures et les frais de port sont exclus.
5. Le bénéficiaire doit se rendre directement sur le site internet du partenaire. Il devra vérifier les conditions et bénéficier de sa dotation.
6. Une fois la commande passée auprès du partenaire, aucune commande ne pourra être modifiée ou annulée. TLC Marketing, Subway et YourSurprise ne modifieront et n'annuleront aucune commande.
7. Chaque code cadeau YourSurprise est non cumulable et ne sera valable qu'une seule fois et pour une seule personne.
8. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux règles internes en vigueur sur www.yoursurprise.fr/subway
9. Le code cadeau YourSurprise est inchangeable et valable jusqu'au 03/04/2019, exclusivement sur le site www.yoursurprise.fr/subway
10. YourSurprise se réserve le droit de modifier ses tarifs (dans la mesure où ils seraient applicables) et disponibilités promotionnelles en cours d'opération.
11. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux Conditions Générales de Ventes du partenaire YourSurprise

12. Le choix du partenaire YourSurprise a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de Subway et de TLC Marketing ne saurait être engagée du fait d'erreurs sur le code cadeau, sur le site Internet YourSurprise ou pour une quelconque raison ou en cas d'incidents.
13. Le code YourSurprise n'est ni échangeable, ni remboursable, même partiellement. Il n'a pas de valeur monétaire, n'est pas cessible et ne peut être vendu ou revendu. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces.
14. À réception de son code YourSurprise et avant le 03/04/2019, le bénéficiaire devra se rendre sur la landing page dédiée du site internet du partenaire www.yoursurprise.fr/subway et suivre les étapes indiquées afin de bénéficier de son offre :
 - a. Inscrire le code unique inscrit dans l'e-mail de confirmation de cadeau
 - b. Sélectionner le t-shirt à personnaliser
 - c. Suivre les étapes de création
 - d. Créer un compte
 - e. Payer
 - f. Livraison dans les 2-3 jours ouvrés
15. Ni Subway, ni TLC Marketing, ni ses agents ou distributeurs ne garantissent la qualité ou la disponibilité des services proposés par les cars YourSurprise même si cela entraîne pour le bénéficiaire du code des pertes ou dommages.
16. TLC Marketing, ses agents et distributeurs ne remplaceront aucun code cadeau perdu, supprimé, volé ou endommagé.
17. Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre.

ANNEXE 8 : CONDITIONS D'UTILISATION DU LOT FINAL

1. L'offre « lot final » se présente sous la forme d'un tirage au sort qui aura lieu le 08/01/2019 par Maître Manceau (huissier de justice).
2. Le gagnant du tirage au sort sera informé sous 7 jours maximum par mention sur les réseaux sociaux et sera contacté par TLC Marketing. Sans réponse du gagnant le 31/03/2019, la dotation sera proposée à un suppléant, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Si un seul participant a réussi à trouver les 10 ingrédients corrects, aucun participant ne pourra réclamer le lot final. Le lot final ne sera pas remis en jeu.
3. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre (hôtel, séjour, restauration, autre) sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre.
4. Valeur de la dotation : 6 000€ TTC
5. L'offre comprend un tour du Monde (sur plusieurs continents) personnalisé
6. Le bénéficiaire organisera son lot final en direct avec TLC Marketing qui gèrera la logistique avec les compagnies aériennes régulières.
7. La dotation « lot final » est exclusivement réservé à la personne gagnante du tirage au sort ou à la personne suppléante si le premier gagnant ne se prononce pas avant le 31/03/2019.
8. Le « lot final » concerne les vols uniquement.
9. Le « lot final » est inchangeable et valable jusqu'au 31/03/2021. Passé ce délai, la dotation sera nulle.
10. Le « lot final » n'est ni échangeable, ni remboursable, même partiellement. Il n'a pas de valeur monétaire, n'est pas cessible et ne peut être vendu ou revendu. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces
11. Ni Subway, ni TLC Marketing, ni ses agents ou distributeurs ne garantissent la qualité ou la disponibilité des billets proposés par les compagnies aériennes même si cela entraîne pour le gagnant des pertes ou dommages.
12. Ni Subway, ni TLC Marketing, ni ses agents ou distributeurs ne seront tenus responsables en cas de grèves, d'annulation de vols et tout autre impact sur les horaires et maintien des vols réservés. Aucune somme ne sera reversé au gagnant en compensation.
13. TLC Marketing, ses agents et distributeurs ne remplaceront aucun billet d'avion perdu, supprimé, volé ou endommagé.

14. Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre.